

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

**Service émetteur / téléphone**

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: [technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

[technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Distributeur Suisse:**

**Adresse**

Puag AG

Oberebenestrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail [info@puag.ch](mailto:info@puag.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage en matière de sensibilisation respiratoire et/ou cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

-  
**Mentions de danger**

**Mentions de danger (UE)**

EUH208

Contient triméthoxyvinylsilane, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Conseils de prudence**

**Informations relatives à l'étiquetage**

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Produit non soumis à étiquetage en vertu les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

## 2.3 Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. S.V.P. observer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité. La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Caractérisation chimique**

Mélange (préparation)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>triméthoxyvinylsilane</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>	
	2768-02-7 220-449-8 014-049-00-0 01-2119513215-52	Skin Sens. 1B; H317 Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 3; H226	< 5,00	% en poids
2	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	< 5,00	% en poids
3	<b>2-octyl-2H-isothiazole-3-one</b>			
	26530-20-1 247-761-7 613-112-00-5 -	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1; H314 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Chronic 1; H410 Aquatic Acute 1; H400 EUH071	< 0,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	V, W, 10	-	-	-
3	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H351i par inhalation; -; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1			16,8 mg/l

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver avec de l'eau et du savon

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse; Eau pulvérisée; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

## **Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## **Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Veiller à la bonne aération des locaux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger du rayonnement direct du soleil.

#### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le produit dans des récipients fermés.

#### **Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Aucun(e) n'est connu(e).

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Solution sectorielle**

Plastique liquide pour toits plats, balcons et bâtiments

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Titandioxid / Dioxyde de titane		
	VLE (8h)	3 a	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	SSC	
2	toluène	108-88-3	203-625-9
	<b>2006/15/EC</b>		
	Toluene		
	VLE (courte durée)	384	mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
	VLE (8h)	192	mg/m <sup>3</sup> 50 ppm

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Toluol / Toluène			
	VLE (courte durée)	760	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	VLE (8h)	190	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	Remarque/s	H R2 SSC OL B		
<b>3</b>	<b>orthosilicate-de-tétraméthyle</b>	<b>681-84-5</b>	<b>211-656-4</b>	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Methylsilikat / Silicate de méthyle			
	VLE (8h)	6	mg/m <sup>3</sup>	1 ppm
<b>4</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>108-65-6</b>	<b>203-603-9</b>	
	<b>2000/39/EC</b>			
	2-Methoxy-1-methylethylacetate			
	VLE (courte durée)	550	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	VLE (8h)	275	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	1-Methoxypropanol-2 (PGME) / 1-Méthoxypropanol-2 (PGME)			
	VLE (courte durée)	275	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	VLE (8h)	275	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	Remarque/s	SSC		
<b>5</b>	<b>méthanol</b>	<b>67-56-1</b>	<b>200-659-6</b>	
	<b>2006/15/EC</b>			
	Methanol			
	VLE (8h)	260	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Methanol / Méthanol			
	VLE (courte durée)	520	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
	VLE (8h)	260	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Remarque/s	H SSC B		
<b>6</b>	<b>dioxyde de silicium, préparé par voie chimique</b>	<b>7631-86-9</b>	<b>231-545-4</b>	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Kieselsäure, amorphe kolloidale / Silice, colloïdale amorphe			
	VLE (8h)	4 e	mg/m <sup>3</sup>	
	Remarque/s	SSC		

## Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	triméthoxyvinylsilane			2768-02-7 220-449-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,91	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	27,6	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	73,6	mg/m <sup>3</sup>
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m <sup>3</sup>

### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	triméthoxyvinylsilane			2768-02-7 220-449-8	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,63	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,63	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	54,4	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	µg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	triméthoxyvinylsilane		<b>2768-02-7</b> <b>220-449-8</b>	
	Eau	eau douce	0,4	mg/L
	Eau	eau marine	0,04	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,5	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,15	mg/kg poids sec
	sol	-	0,06	mg/kg poids sec

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. Matériau approprié Gants protecteurs imprégnés de nitrile

#### Divers

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	liquide
<b>Etat</b>	liquide, visqueux
<b>Couleur</b>	spécifique au produit
<b>Odeur</b>	caractéristique

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosif.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	env.	1,4	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Source	Fabricant		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Source	Fabricant		
Remarque/s	pratiquement insoluble		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
	log Pow		1,1
	Température de référence		20 °C
	concerne	pH 7	
	Méthode	QSAR	
	Source	ECHA	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Non applicable		
	Source	ECHA	
<b>Viscosité cinématique</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Caractéristiques des particules</b>			

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

Code produit: PFB

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 14.09.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 03.08.2023

Région: CH

Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
DL50		7120 - 7236	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Source		Fabricant	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 401	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
DL50		3200	mg/kg de poids corporel
Espèces		lapin	
Source		Fabricant	

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CL50		16,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 429
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Durée d'exposition	72	h	
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	EPA		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	DNA-Damage		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 489		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>	300	mg/kg bw/d
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

Espèces	rat
Méthode	OECD 443
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	orale
NOAEL	>= 75 mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal
Espèces	lapin
Méthode	OECD 414
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b> <b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>
Voie d'exposition	orale
NOAEL	>= 1000 mg/kg bw/d
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération
Espèces	rat
Méthode	OECD 443
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	orale
NOAEL	1000 mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal
Espèces	rat
Méthode	OECD 414
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition	orale		
NOEL	7500 mg/kg bw/d		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>triméthoxyvinylsilane</b>	<b>2768-02-7</b>	<b>220-449-8</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	62,5 mg/kg bw/d		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC	100 ppm		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		> 962	mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## Danger par aspiration

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Nom du produit	N° CAS	N° CE
1	FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

N°	Nom du produit	N° CAS	N° CE
1	FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces		boue activée	
Méthode		OCDE 209	
Source		ECHA	

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

Code produit: PFB

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 14.09.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 03.08.2023

Région: CH

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		51	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source	ECHA		
Évaluation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
log Pow		1,1	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

## Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8	75

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### **Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Valeur VOC	<4	%
------------	----	---

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** FLÜSSIG-BESCHICHTUNG 1K

**Code produit:** PFB

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 14.09.2023

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 03.08.2023

**Région:** CH

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 795652